

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 87/11
Objet

Composition du bureau
d'adjudication et de la
commission d'appels
d'offres

DATE DE CONVOCATION

30 JANVIER 1987

DATE D'AFFICHAGE

30 JANVIER 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le six février à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - BUSSEREAU
DAUZIDOU - BENDIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme BARRAUD-
DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes
DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - M. GEOFFROY - Mme JEAN - MM. LAPERCHE
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. MOST - M. BERNARD par M. FABER -
Mme FONTAN par M. ROUDOT - M. LACOTTE par M. MONNARD.

Absents : MM. REVOLAT.

Madame DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, en sa séance du 17 Novembre 1986, a
décidé de doter la Commission d'ouverture des plis d'appels
d'offres et le Bureau d'adjudication de deux membres
supplémentaires. Or, par courrier en date du 26 Décembre 1986,
Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort a appelé l'attention de la
Ville sur les risques de contentieux qui existent dans une
composition qui n'est pas strictement celle prévue par les
articles 282 et 299 du Code des Marchés Publics.

Dans ces conditions, il convient de modifier à nouveau la
composition du Bureau d'Adjudication et de la Commission d'appels
d'offres.

REQU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
16.FEV.1987
APPLICATION DU
du 2-3-1982

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré.

DECIDE

- 1) de retirer la délibération du 17 Novembre 1986 relative à la composition du Bureau d'Adjudication et de la Commission d'appels d'offres,
- 2) de composer le Bureau d'adjudication et la Commission d'appels d'offres :
 - M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, Président ou en son absence Monsieur FABER Maire-adjoint
 - M. MOST et M. DAUZIDOU Membres titulaires
 - M. CANDAU et M. BENOIT Membres suppléants.

Il est précisé que M. le Receveur Municipal et M. le Directeur Départemental de la concurrence et de la consommation sont membres de droit de la Commission, avec voie consultative.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour , mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,

le Premier-Adjoint,



JP. FABER